

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	36 (1948)
Heft:	747
 Artikel:	A travers les sociétés
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-266512

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Critiquez, on vous répondra

Personnages : Un lecteur séduisant, la rédactrice.

Le lecteur : Je suis un chaud partisan de vos idées, mais je ne puis m'empêcher de critiquer votre méthode.

La rédactrice : Faites, faites, je vous écoute des deux oreilles.

Le lecteur : Vous travaillez en franc-tireur, il n'y a pas de feu concentré de sections, d'où gaspillage de munitions et résultat défaillant.

La rédactrice : Que d'images militaires ! Vous allez faire frissonner nos pacifistes ! Précisez votre pensée en langue accessible aux modestes civils.

Le lecteur : J'arrive au but : nous avons, dans notre pays, des journaux politiques, religieux, philosophiques... adressez vos articles à ces organes qui ont une large audience et faites l'économie de votre journal qui n'atteint qu'un public trop restreint.

La rédactrice : Les journaux féminins comme le Schweizer Frauenblatt ou le Mouvement féministe ont justement été fondés, il y a trente ou quarante ans, parce que la grande presse refusait nos articles.

Le lecteur : Mais ce n'est plus le cas ?

La rédactrice : La situation s'est améliorée ces dernières années. Les articles documentaires féminins sont généralement acceptés dans les quotidiens ou les périodiques...

Le lecteur : Vous voyez bien, profitez-en !

La rédactrice : Nous en profitons ; peut-être pas encore assez et votre conseil vient à point. Mais on ne nous fait guère de place pour notre polémique féministe.

Le lecteur : Comment donc ! Lors des votations suffragistes à Bâle, à Zurich, au Tessin, à Genève, il me semble que les partisans du vote féminin ont pu partout se faire entendre.

La rédactrice : C'est vrai, lors des scrutins dont vous parlez ; mais hors de ces occasions exceptionnelles nous devons, tout au long de l'année, commenter les projets ou les décisions des gouvernements cantonaux, fédéraux, exposer pourquoi ils sont favorables ou défavorables à nos intérêts féminins et cette prose-là, Monsieur, on nous la laisse pour compte. On lèse les intérêts de ceux-ci, on attaque les puissants, on dévoile les petites manœuvres... Vous le voyez, nous avons encore besoin de disposer d'une tribune d'où les femmes bien informées puissent s'adresser aux autres, les alerter, les instruire de leur situation juridique, professionnelle, sociale, alimenter sans cesse le foyer de la solidarité féminine...

Le lecteur : Peut-être... c'est un rôle ingrat. La rédactrice : Sûrement. Mais, comme vous dites il faudrait coordonner nos efforts. Ces polémiques seraient ainsi moins arides et plus efficaces.

CRITIQUEZ, ON RECTIFIE.



Glané dans la presse...

La Française devant le Code Napoléon

L'opinion courante, formulée par les intéressées elles-mêmes, veut que la femme française n'ait plus rien à revendiquer à l'heure qu'il est. La Libération lui a apporté le bulletin de vote et l'éligibilité ; la nouvelle constitution affirme en toutes lettres, à l'alinéa III du Préambule : « La loi est garantie à la femme dans tous les domaines. Ses droits sont égaux à ceux des hommes... »

La Constitution accorde l'égalité des droits à la femme, c'est exact. Mais est-ce la Constitution qui régit la pratique, qui tranche les litiges, qui régit les problèmes de la vie courante ? Non, puisque ce rôle est dévolu à la loi, c'est-à-dire au code civil. L'alinéa III du préambule n'oublie qu'une précision, c'est de la femme célibataire qu'il parle...

L'auteur de l'article explique les raisons psychologiques et militaires ayant sans doute déterminé Napoléon à assujettir, par la loi, l'épouse à son mari qui, vagabondant par l'Europe à la suite des armées, ne pouvait pas la surveiller.

Certes, le 1^{er} juillet 1907 a marqué une étape dans l'émancipation féminine : la loi connue sous le nom de « loi du libre salaire de la femme mariée » lui donne la libre disposition de l'argent qu'elle peut gagner. Certes, la loi du 19 janvier 1938 supprime de jure l'incapacité de la femme mariée et

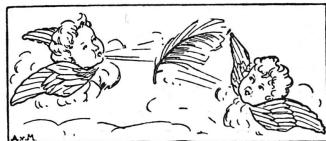


Créatrices de rêves

C'est une équipe féminine que le public genevois, artiste et lettré, apprécie depuis d'années et qui lui offre, au cours d'une saison battant actuellement son plein, chaque fois une pièce nouvelle, mieux réussie que la précédente, sur un théâtre de marionnettes.

D'ordinaire, les « petits tréteaux » sommeillent ; le long des murs, côté coulois, des sacs de cotonne fleurie sont pendus en un ordre, ils abritent sans doute les rois, les reines, les démons, aussi bien que les modestes humains du répertoire. Mais, trois ou quatre fois par semaine, quelques-uns sortent de leur sac, un public dense envoi la salle (exiguë, réservez vos places !), le rideau s'ouvre et l'enchantement commence.

Cette année, les aventures d'« Aladin et la lampe merveilleuse » charment les spectateurs : sombre grotte, jardin miraculeux où les fruits sont d'énormes pierres précieuses, arcs et palais, belles princesses et somptueux cortège, génies élouissants et terrifiants, tout vous est offert avec un luxe de costumes et



DE-CI, DE-LA

Les femmes ne savent pas organiser...

Comparaison n'est pas raison, mais on ne peut s'empêcher d'établir le petit tableau suivant, tout en reconnaissant que les conditions étaient plus difficiles en 1947 qu'en 1928 :

1928 : Exposition SAFFA organisée par les femmes suisses.

Excellent organisation.

bonne administration.

Comptabilité exemplaire.

Bénéfice : 6 millions de francs.

Remise de fr. 350.000 à la Société coopérative de cautionnement mutuel Saffa, œuvre durable et utile aux femmes suisses.

1947 : Exposition ZUKA organisée par des hommes.

Mauvaise organisation, dépassements de crédits, comptabilité incomplète, direction qui n'a pas été à la hauteur de sa tâche.

Déficit : 1 1/2 million de francs.

Qui payera ? ? ?

Les femmes ministres.

Un brève information de presse nous a appris la nomination d'une femme comme ministre de la justice au Japon.

la loi du 24 septembre 1942 vient compléter la précédente.

Le célèbre article 213 a été remplacé, l'épouse ne s'entend plus dire par le maître : « la femme doit obéissance à son mari ». On lui annonce plus gentiment, plus sournoisement : « le mari est le chef de la famille ». Or, qu'est-ce qu'un chef, sinon celui qui dirige, et auquel on doit obéissance ? L'article 216 vient encore ajouter à la joie de l'épousée... « La femme mariée jouit de la pleine capacité de ses droits... ». C'est explicite et l'on pourraient s'en tenir là. C'est mal connaître la subtilité des juristes qui ont complété l'article avec à-propos : « ...l'exercice de cette capacité est limité par le contrat de mariage et par la loi... »

Le Code est donc là pour obliger, si le cas s'en présente, l'un des époux à réparer ses torts. Quel recours légal la femme « émancipée » a-t-elle vis à vis du mari qui déserte, par exemple le foyer conjugal ?

Peu de chose, le mari ayant tout ou presque le choix du domicile, sa femme ne dispose d'aucun moyen pour le contraindre de rentrer au foyer.

Écoutez l'histoire suivante, vieille de trois mois à peine, conteée par Me Andréa Lehmann, présidente de la Ligue française pour les droits de la femme : « Un homme abandonne sa femme et ses trois enfants pour aller vivre avec sa maîtresse. Une fois qu'il est à l'abri, il décide de punir son épouse de fa... ex... ». Comment ? Tout simplement en résiliant son bail ! Seul qualifié,

d'accessoires, de décors et d'éclairages qui subjuguent grands et petits : les petits parce qu'ils croient au miracle, les grands parce qu'ils imaginent les miracles d'adresse et d'ingéniosité réalisés par les manipulatrices, perchées sur leurs passerelles, derrière les draperies.

Mme M. Moynier, la directrice de l'entreprise a inventé son modèle personnel de croix, cet appareil de bois qui soutient les différents fils de chaque poupée ; selon sa disposition, il permet de donner aux mouvements une indépendance et une synchronisation, à la fois, qui crée l'illusion de la vie.

Mme Choisy, l'auteur des pièces et des adaptations, compose aussi la musique des intermèdes (un bon conseil, si vous voulez entendre cette musique, assistez à une représentation pour adultes, sinon vous n'oubliez qu'un juvénile et joyeux tapage !).

La directrice et l'auteur regrettent que le répertoire pour marionnettes soit si maigre qu'il faille toujours adapter des contes, des fables, ou des pièces connues... En y réfléchissant, je crois qu'il ne peut en être autrement. La féérie ne s'invente pas, elle germe, elle grandit, s'enjolive, se poli lentement au cours de mille générations, elle habite notre âme secrète... un jour un artiste cueille un de ses rêves, il le façonne, il l'habille à son goût, il le charge de sa pensée, de sa sensibilité particulières et il le rend au public qui l'applaudit. Ainsi enrichi, le rêve reprend place dans notre souvenir et attend qu'un autre artiste, plus tard, le choisisse encore... et recommence, comme ces dames de la rue Constantin, n° 4.

A. W. G.

Correspondance

Madame,

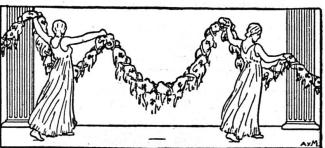
J'ai lu dans votre numéro du 8 février du Mouvement féministe, une lettre ouverte qui m'est adressée par Madame Fauchère-Rivillod.

Il est exact qu'un de nos reporters en quelque deux minutes a annoncé la nomination de Madame Juliette Rochat-Schopfer aux fonctions de juge. Je pense cependant que votre correspondante n'a pas écouté avec beaucoup d'attention la dite émission, car notre collaborateur féministe le Tribunal cantonal vaudois d'avoir porté son choix pour la première fois sur une femme. Les remarques qu'il a faites sur les toilettes féminines étaient à vrai dire très mesurées et laissaient entendre qu'il serait agréable de voir enfin un peu de grâce et de charme vestimentaire entre les vêtements sévères portés jusqu'ici par la Cour.

En réécouter cette émission (car nous l'avions enregistrée) je n'arrive pas à comprendre comment votre correspondante a pu trouver ces commentaires, pourtant très obligeants, « indignes d'un pays qui se flatte d'être avancé ». Comme vous le savez probablement d'ailleurs, Radio-Lausanne a fait plusieurs émissions et notamment un débat public en faveur du vote de la femme. En dépit de la lettre ouverte qui m'est adressée dans votre numéro du 8 février, nous n'en continuons pas moins à défendre une cause qui vous est chère.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir publier cette lettre et vous prie de croire, Madame, à mes sentiments très distingués.

RADIO-LAUSANNE.



A travers les Sociétés

Union des Femmes

Comme chaque premier samedi du mois, de nombreux membres de l'Union des femmes (Genève) étaient venus, le 7 février, pour le plaisir de se rencontrer d'abord, et ensuite, après le thé, pour une causerie qui cette fois — la première — a été consacrée non pas à l'art ou aux lettres ou à une question sociale, mais à la science.

Mme Jeanne Piquet, Dr ès-sciences, a tra-

Mesdames !

Pour vos fleurs

Hirt

4, rue de la Fontaine - Genève
Téléphone 5.01.60

La Société Coopérative de Consommation de Genève
a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.

Demandez toujours, en faisant vos achats, des produits portant le Label, la marque d'un travail équitablement rémunéré. En ce faisant vous contribuez comme consommateur au progrès social.

Tout pour économiser

LE GAZ

Cuisinières et réchauds derniers modèles

Autociseurs - Grils „Melior“
Marmites à vapeur

E. Finaz-Trachsel

Boulevard James-Fazy 6

PORCELAINES - CRISTAUX COUTELLERIE

Louis KUHNE & Cie
17, rue du Marché

A la Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870

Mme VIVE L. MENZONE

Sollicité - Élégance

5% de remise sur les tickets jaunes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

LA GENÈVE

Pour tous vos **DÉMENAGEMENTS** et **VOYAGES**
consultez

DÉMENAGEMENTS ET VOYAGES
NATURAL LE COULTRÉ S. A.
24, Grand-Quai, GENÈVE Tél. 5.12.55

LAINES ET BAS DURUZ
CROIX-D'OR, 3
Articles de bébés

Spécialité de chocolats suisses
Maison HOFFMANN & KOEBELI

GENÈVE
8, rue du Marché (face Fusterie) Tél. 4.25.91

22, rue du Mont-Blanc (angle rue Chapponnière) Tél. 2.37.92

Fraisse & Cie
TEINTURIERS
conseillent bien, exécutent au mieux
Tous Travaux de Teinture et Nettoyage

Magasins : 9, rue des Bergues - Tel. 2.47.35
Rue de la Rôtisserie - Tel. 5.19.27
2, Rue Michel-du-Crest - Tel. 4.17.39
Usine et Magasin: 53, Rue de St-Jean - Tel. 2.35.95

MERCERIE - BONNETERIE
M. MAGNIN
27, Bourg-de-Four - GENÈVE Tél. 4.07.34

La Pharmacie MARKIEWICZ
24, Corraterie (Vis-à-vis du Cinéma) est la doyenne des pharmacies genevoises.
Se recommande pour l'exécution conscientieuse de toutes ordonnances médicales privées aussi bien que pour les caisses malades.
Produits de première qualité aux prix les plus modérés. **Pas de personnel non qualifié.**

Vous trouvez toujours pour toutes les bourses un beau choix de fleurs coupées, plantes vertes et fleuries, bouquets et couronnes, chez
E. PREISIG Horticulteur-fleuriste
Rue de Villereuse Genève Télephone 4.94.68

Même maison :
Rue de Genève 80 - Chêne-Bourg Télephone 5.88.40

GRANDE MAISON DE BLANC
14, RUE DE RIVE CALICOES Angle Rue Verdaine
La maison des bonnes qualités

avec beaucoup de clarté un sujet évidemment peu familier à l'auditoire, où nous ne pensons pas qu'il y eût plus qu'une infime minorité de personnes ayant fait des études scientifiques. Des projections lumineuses et des démonstrations au tableau noir complétaient les explications.

Nous avons appris, entre autres, que les lois d'hybridation ne datent que de la fin du 19^e siècle ; que, pour expérimenter ces lois, il faut s'adresser aux plantes et aux animaux, dont la reproduction est beaucoup plus rapide que chez l'homme, quant à entrer dans des détails sur les races pures et les autres, à parler dans ces lignes des croisements de souris blanches avec des grises et de leur descendance, de drosophiles, de chromosomes et autres termes savants... Ici, la modestie est de mise. Ajoutons seulement que l'exposé de Mlle Piquet a été suivi avec une grande attention.

M. L. P.

Un anniversaire.

L'Association des paysannes de Moudon, la première de ce genre en Suisse romande, a été, le 28 janvier, son trentième anniversaire. Elle a été créée avec beaucoup de foi et de courage par Mme Gillabert-Randin, dont les heureuses initiatives ont été nombreuses. Et la preuve que Mme Gillabert avait vu juste, c'est l'existence de l'Association agricole des femmes vandoises, qui compte

de très nombreux groupes, qu'a présidée Mme Trolliet-Villars, à Daillens, que préside aujourd'hui Mme Monnier (Champvent), dans un esprit libéral et compréhensif.

A la petite fête de Moudon, sous la présidence de Mme Gavillet (le Plan) ont assisté la première secrétaire de l'association, Mme Baudraz, et deux membres fondatrices, Mmes Léa Cavin (Vulliens) et Berthe Dutoit (Chavannes). L'association groupe une centaine de membres.

Pour une jeunesse saine.

Le 13 février, l'Association des travailleurs sociaux (Genève) a entendu Mlle E. Lavarino parler du problème des bars et dancings à l'Assemblée d'Aarau, et Mlle Kipfer², de son enquête sur le même sujet, présentée par elle à l'Ecole d'études sociales. A ces deux exposés, vinrent s'ajouter, dans la discussion, les expériences de plusieurs assistantes sociales présentes qui affirmaient le succès rencontré dans les villes où l'on a créé des bars sans alcool.

Nous profitons de l'occasion pour communiquer ici l'information parue dans la *Ge-meinde Stube* du 6 février 1948 : Différents groupements de jeunesse ont organisé au « Sonne » (Hohlstr. Zürich 4), une après-midi dansante sans alcool qui fut parfaitement réussie, aussi recommencera-t-on chaque mois. Elle était ouverte aux jeunes de 18 à 25 ans ; ils ont ainsi la possibilité de danser ensemble et de se distraire dans un esprit de bonne camaraderie. Le cabaret du groupe « Jeunesse » avait présenté une désolante pièce inédite en dialecte, et des jeux dansés ; une polonaise clôtura cette réunion dans l'enthousiasme.

¹ Mouvement féministe, 8 novembre 1947.

² Mouvement féministe, 12 juillet 1947.

Notre futur hôpital

Il doit devenir « notre » par l'intérêt que chacun porte à sa reconstruction, voilà ce que recommanda M. le Dr Mozer, président de la commission d'experts.

A en juger par le nombreux public féminin qui avait répondu à l'invitation de l'Association genevoise pour le suffrage féminin, cet intérêt existe et ne demande qu'à se manifester. Le conférencier montra par des photographies des locaux actuels et des plans prévus que cette reconstruction est une nécessité et apportera de notables soulages aux malades : air conditionné dans les salles, repas servis avec plus de délicatesse, chambres à deux, quatre, six ou huit lits, au maximum, etc. Tous les problèmes sont étudiés minutieusement afin de soigner mieux « le malade », le docteur Mozer insiste sur ce souci que l'on a de penser à chacun et non pas à la totalité et les femmes le suivront bien volontiers, ne pensent-elles pas toujours à « leur malade » ? Les auditrices posèrent maintes questions sur la buanderie, l'installation du personnel, la chapelle... elles se réjouissent de savoir que l'on a confié les plans d'agrandissement de la Maternité à deux architectes femmes, dans l'idée, qu'elles auront une compréhension plus pratique des problèmes que pose ce service particulier.

Suggérons, en terminant, aux organisatrices de confier la prochaine fois la machine à projections à des opérateurs plutôt qu'à des opérateurs, comme cette fois-ci, le résultat risque d'être plus satisfaisant.

Camp de vacances pour employées de maison

Cette idée, nouvelle encore pour la Suisse romande, a été réalisée l'été dernier en Suisse allemande : des camps de vacances pour employées de maison ont eu lieu à Obkirchen/Sachsen, à St-Pelagiberg (Thurg.), à Lungern, à Aesch, à Guschau/Maienfeld et à Moscia/Ascona, sous le patronage soit de la Commission lucernoise pour le service domestique, soit du Verband weiblicher Haus-Hôtel und Wirtschaftsangestellter ou de l'Association suisse pour le service domestique, secrétariat de Zurich.

Ces camps ont réuni de 8 à 20 participantes environ pour des séjours de 8 à 15 jours et ont eu un plein succès. L'esprit le meilleur

n'a cessé d'y régner, grâce à l'intelligence des directrices qui ont su faire alterner heureusement le repos, les distractions, les excursions et les entretiens, les causeries sur des questions professionnelles ou des sujets les plus divers, mais grâce aussi à la compréhension, à la sollicitude qu'elles ont témoignées à leurs « protégées » de quelques jours. Ces dernières ont été unanimes à déclarer que ces camps avaient été pour elles de vraies vacances et qu'elles reprenaient leur travail avec des forces physiques et morales renouvelées.

Les participantes arrivent, en général, très fatiguées à ces camps — d'où la nécessité d'avoir de bons lits — elles désirent presque toutes être, seule ou à deux dans une chambre, un minimum de confort doit aussi leur être offert, tout ceci complique singulièrement l'organisation des camps.

Jusqu'à maintenant des camps de vacances n'ont pu être organisés en Suisse romande pour différentes raisons dont la principale est bien la difficulté de trouver une « maison » convenable. De nombreuses démarches ont été faites sans de grands résultats et l'espérance d'avoir des locaux appropriés est faible, très faible...

Faudra-t-il faire de « maison » renoncer à des camps en Suisse romande et priver nos employées de maison du bienfaits de quelques jours de détente complète ? N'y a-t-il pas des associations, des institutions qui possèdent une « maison de vacances en plaine où à la montagne pourraient la mettre pendant quelques temps à la disposition de l'Association suisse pour le service domestique lui permettant ainsi de mener à bien cette action dont bénéficient autant les maîtresses de maison que les employées ?

L'Association suisse pour le service domestique adresse donc un pressant appel aux associations, aux institutions romandes et les prie d'adresser leurs offres éventuelles ou de signaler toute maison convenant à ces camps à son secrétariat romand, 13, Bd G. Favon, Genève ; elle les en remercie d'avance.

Nous devons aussi aider les enfants suisses de l'étranger

Par milliers nos enfants suisses de l'étranger ont connu la guerre. Eux aussi ont souffert des bombardements et de la souffrance. La fondation « Secours aux Suisses » vient en aide à nos jeunes compatriotes de l'étranger en leur permettant de séjourner 2 à 3 mois en Suisse ; ils sont placés dans des familles qui les reçoivent gratuitement ; les enfants malades sont soignés en préventorium ou en sanatorium.

Par l'envoi de brochures sur la Suisse, par l'aide accordée aux écoles suisses à l'étranger, par la création en Suisse de camps de vacances destinés aux jeunes gens de plus de 15 ans, entin par les bourses d'apprentissage, le « Secours aux Suisses » maintient entre nos jeunes Suisses de l'étranger et leur patrie, un contact nécessaire. Depuis le début de la guerre, nous avons accueilli 14.000 enfants suisses, nous avons distribué par l'entremise des consulats plus de 20.000 livres sur la Suisse, nous avons habillé et ravitaillé des milliers de jeunes compatriotes. Cet été, nous espérons recevoir quelque 1.500 enfants, davantage même si la population répond généreusement à notre appel.

De la zone russe d'Allemagne, nos petits Suisses peuvent maintenant venir. Beaucoup ont besoin de soins attentifs, la plupart doivent être pourvus des vêtements les plus nécessaires, tous portent sur leur visage les marques des souffrances physiques et morales qu'ils ont endurées.

En soutenant la fondation « Secours aux Suisses », vous contribuez non seulement à une magnifique action sociale, mais vous accomplissez un geste patriotique.

La fondation « Secours aux Suisses » lance actuellement un appel.

Versez votre don au compte de chèques postaux I. 7321, « Secours aux Suisses ».

Inscrivez-vous pour accueillir un enfant suisse de l'étranger pendant l'été.

Vous nous permettrez ainsi de poursuivre notre œuvre de secours aux enfants suisses de l'étranger.

« Secours aux Suisses », section genevoise, 10, Taconnerie - Tél. 5.63.03.

Tous les combustibles
s'achètent chez

ANTHRACOKE S. A.

Place des Eaux-Vives 8 Télephones: 4.32.50
(3 lignes) 4.32.59
4.32.58

AU PETIT CORDON BLEU

Terrassière 32
Cours ménagers privés (1er étage)
Cuisine — Repassage — Raccommodage

Magasin de vente de spécialités fines
Tram 12 : (Villereuse) Tél. 4.39.30

Waterman à cartouche d'encre



PAPETERIE BRIQUET Rue du Marché 38
GENÈVE Télephone 4.10.35

CANTON DE VAUD

Floriana Institut pédagogique privé Pontaise 15 — LAUSANNE
Nouvelle Direction : E. PIOTET Tél. 2.92.27
● Formation de gouvernantes-institutrices pour familles suisses et étrangères
● Préparation d'assistantes pour Hommes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
● Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

LA MERCIÈRE

VEVEY
La bonne maison spéciale de
BONNETERIE - LINGERIE J. DORMOND

Pour tous vos MEDICAMENTS

Pharmacie Golaz
La plus ancienne pharmacie de la région
L. Dessemontet. Vevey. Pl. du Temple 2. Tél. 5.30.05

Une profession pour nos filles

LA POUPONNIÈRE - LAUSANNE
Avenue de Beaumont 48
ÉCOLE CANTONALE DE PUÉRICULTURE
forme de bonnes gardes d'enfants et de futures mères de famille expérimentées

AGENCE DE LA HARPE S. A.

50, rue d'Italie VEVEY Télephone 5.13.38
Voyages - Expéditions - Affaires immobilières

LA CLÉ ET FOEYR

RESTAURANT SANS ALCOOL
Rue de Bourg 26 - Tél. 2.46.11 - Lausanne
Menus soignés à prix modérés
Chambres à louer au jour, et au mois

Vous trouverez tout ce qu'il faut pour décorer votre Maison

Art Rustique Suisse
Entresol Pl. St-François, 12^{me} Lausanne - H. CUENOD

Tissus d'ameublements, de robes, Vanneries, Bois, Poteries, Dentelles

Carnet de la Quinzaine

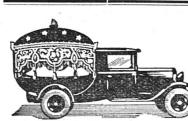
Lundi 23 février.

LAUSANNE : 10 heures. Maison du Peuple. Assemblée du groupement vaudois des travailleurs sociaux. A l'ordre du jour : « Jeunesse, loisirs, exigences morales », exposé de M. W. Perret, chef de l'Office cantonal des mineurs, à Neuchâtel, suivi de discussion.

Mardi 24 février.

GENÈVE : Rue Et-Dumont, 22, local de l'Union des femmes, à 20 h. 30, séance de l'Association genevoise des femmes universitaires, conférence de Mme Thibert. Dr ès lettres, ancien chef de section au B.I.T. Le problème du logement tel que je l'ai vu, en 1947, dans trois continents.

Imp. ROULET & Co, r. Alfred-Vincent 10, GENEVE



POMPES FUNEBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

s'adresser au téléphon de suite à l'adresse ci-dessus

FORMALITÉS GRATUITES